

Facturé pour une commande en ligne que vous n'avez jamais passée (swipe)

Situation

Vous recevez une facture pour des articles achetés sur une plateforme en ligne. Pourtant, vous en êtes sûr, vous n'avez rien commandé et rien reçu.

Risque

Des escrocs se sont emparés de vos identifiants sur une plateforme de commerce électronique. Ils ont passé une grosse commande à votre nom et l'ont fait livrer à une autre adresse ou dans un point de distribution automatique.

Comme ils ont demandé à payer après livraison, vous recevez la facture mais la marchandise a déjà été récupérée par des complices qui ont disparu dans la nature.

Conseil

Pour toutes vos transactions en ligne, sécurisez au maximum votre compte. Privilégiez l'identification à deux facteurs. Et si elle n'est pas proposée par la plateforme de commerce électronique, choisissez un mot de passe compliqué. Et n'oubliez pas qu'un mot de passe est et doit rester secret !

Pensez aussi à changer régulièrement votre mot de passe. Les identifiants et les mots de passe sont des données qui s'échangent ou se vendent très facilement entre escrocs.

N'oubliez pas que vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours pour tout achat à distance effectué dans l'Union européenne. Dès que vous recevez le message de confirmation de votre prétendue commande, signalez au vendeur que vous n'avez rien commandé et que vous renoncez à la marchandise.

Et si on livre chez vous des articles au nom d'une personne que vous ne connaissez pas, refusez-les ou portez-les à la police.

Tombé dans le piège ?

Prévenez au plus vite la plateforme de vente que vous renoncez à l'achat.

Déposez plainte auprès de la police locale.

Signalez la fraude sur pointdecontact.belgique.be